

Âge à la date de la consultation	1ère fois	Renouvellement
0 – 6 ans	Bilan orthoptique par protocole de service, celui-ci sera complété par un examen ophtalmologique si besoin	
6 – 15 ans	<p>Consultation ophtalmologique au préalable.</p> <p>Orthoptiste si ordonnance de réfraction ou bilan orthoptique du médecin traitant.</p> <p>Consultations secteur 1 sans dépassement d'honoraire prise en charge 100 % (sécu+mutuelle)</p>	<p>Si la dernière consultation ophtalmologique date de moins de 3 ans accès direct orthoptiste.</p> <p>Consultation prise en charge 100 % sécurité sociale</p>
15 – 50 ans	<p>Consultation ophtalmologique en accès direct orthoptiste sur ordonnance de bilan et/ou réfraction</p> <p>Consultations secteur 1 sans dépassement d'honoraire prise en charge 100 % (sécu+mutuelle)</p>	<p>Accès direct orthoptiste si la dernière consultation date de moins de 5 ans.</p> <p>Prise en charge : 100 % Sécurité sociale</p> <p>Pour toute maladie oculaire connue :accès direct ophtalmologiste</p>
> 50 ans	Consultation ophtalmologique	Consultation ophtalmologique

